

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE-EST**COMMUNE DE
BETTELAINVILLE****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2025****NOMBRE DE CONSEILLERS**

| | |
|---------------|----|
| EN EXERCICE : | 15 |
| PRESENTS : | 12 |
| VOTANTS : | 13 |

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 janvier à vingt heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire.

Date de l'envoi de la convocation : 14 janvier 2025

Etaient présents :

Mmes. Jocelyne TASSETTI, Aline LELEUX, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Joël DAGNEAUX, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Yves METHIA, Joël SABATIER, Pascal VIGNALE.

Absents ayant votés par procurations :

Mr Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Mr Bernard DIOU

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés : Mmes. Sandrine LARGNIER et Clotilde PEULTIER.

Absent au moment du vote : 0

Secrétaire de séance : Mme Aline LELEUX.

DCM 2025-01-17-3 : Travaux forestiers 2025)

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par les services de l'Office National de Forêts pour des travaux entrant dans le cadre de l'aménagement forestier, à savoir :

Travaux sylvicoles :

- ❖ *Ouverture de cloisonnement sylvicole :* 5 055.86 €
Parcelle 1, 2, 3, 4, 5 et 8
- ❖ *Travaux d'exploitation et de débardage en ATDO :* 924,00 €
Parcelles diverses

❖ *Travaux de cubage classement :
Parcelles diverses*

559.65 €

👉 Total : 6 539.51 € HT

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

- **ACCEPTE** les travaux forestiers 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer les démarches relatives à ces délibérations.

VOIX POUR : 13

Délibération exécutoire
Compte tenu de sa publication le 20/01/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Bettelainville, le 20/01/2025

Le Maire,
Bernard DIOU.

